






## AU SOMMAIRE





 France Travail, Où en est-on ?	01
 Situation économique en France	01
 Zoom sur divers points RH	
- Campagne de promotion 2022/2023	02
- SFT pour les agents publics	02
- Facilité d'horaire pour les plus de 60 ans	02
 Pénurie de carburant	02
 Réforme de l'assurance chômage	02

### ACTUALITE

 L'accord NAO va entrer en vigueur...	03
---	----

### Bon à savoir

 Simplification de l'accès aux fonctions support ...	03
 Le projet PRINT...	03

## France Travail, Où en est-on ?

### Vers un guichet unique...

Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'emploi a été chargé de la mission de préfiguration lancée le 12 septembre 2022. Il s'agit d'une « mission de concertation et de préfiguration » qui va définir les contours définitifs de France Travail.

L'objectif de la nouvelle structure est d'améliorer à la fois l'accompagnement des entreprises et celui des DE vers l'emploi.

### Calendrier annoncé

Durant trois mois, dix groupes de travail devront établir un diagnostic et définir des principes d'action et rendront leurs avis en décembre.

Début 2023, des expérimentations territoriales seront déployées dans dix bassins d'emploi, au cours desquelles plusieurs évolutions seront testées.

Le lancement officiel de France Travail est souhaité fin 2023, début 2024.

Le ministère du Travail a précisé aux parties prenantes dans un document de présentation que France Travail n'était ni un projet de "régionalisation" ou de "départementalisation" du service public de l'emploi, ni un "vaste exercice de fusion entre acteurs". La fusion des différents acteurs de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, CAP emploi, Conseil Régionaux, Conseil généraux, associations, etc.) semble ainsi être écartée ainsi que la suppression de différents organismes.

L'idée est plutôt de créer un guichet unique, physique et numérique, pour les demandeurs d'emploi, quel que soit leur profil, qui seraient ensuite réorientés vers les différentes structures. Avec l'objectif, aussi, de mieux coordonner tous ces acteurs. Il est évoqué "une mutualisation de l'offre de services entre partenaires", un "partage des données" entre acteurs concernant les personnes en recherche d'emploi, un "diagnostic partagé et une orientation sous égide France Travail à l'entrée pour les particuliers". Cela impose "une mutation de l'opérateur Pôle emploi, à la fois acteur et animateur désormais" et une gouvernance partagée.

Une certitude : dans la future architecture, Pôle emploi tiendrait un nouveau rôle "d'animateur". Les collectivités insistent, quant à elles, sur la nécessaire territorialisation des politiques de l'emploi.



### Situation économique en France...

Selon la Banque de France, dans un contexte de crise énergétique et de difficultés d'approvisionnement et de recrutement, l'activité continue à résister globalement, mais l'industrie reste plus impactée que les autres secteurs. Les difficultés d'approvisionnement poursuivent leur repli et la hausse des prix reprend, avec des difficultés de recrutement qui restent élevées.



## ZOOM SUR...

### DIVERS POINTS RH !

#### 🕒 Campagne de promotion 2022/2023

Vous n'avez pas bénéficié d'une promotion depuis 3 ans révolus, vous pouvez donc bénéficier d'un **Plan d'Action Partagé d'une durée de 6 mois**.

Le **PAP** fait état des attendus professionnels, des moyens mis à disposition, des délais de réalisation et doit faire l'objet de points d'étape d'avancement sur la base d'échange entre le manager et l'agent.

La situation de l'agent devra être examinée lors de la campagne de promotion notamment au regard du bilan de ce plan d'action partagé qui peut faire l'objet de point intermédiaire.

Les éléments contenus dans le formulaire bilan du PAP alimentent la grille de promotion 2022/2023.

#### 🕒 Supplément familial de traitement (SFT) pour les agents publics

Afin de continuer à bénéficier du SFT, les agents publics doivent faire remonter les informations et les justificatifs avant le 31 octobre 2022.

Pour rappel, pour bénéficier du SFT, vous devez avoir la charge effective et permanente des enfants concernés. De plus, un avantage de même nature ne peut pas être perçu par votre conjoint conformément à la règle de non-cumul.

#### 🕒 Facilité d'horaire pour les plus de 60 ans

L'accord QVT prévoit de nouvelles possibilités de cumul au trimestre ou au semestre de l'heure sénior. 1 heure de facilité horaire est cumulée pour chaque jour travaillé dans le trimestre ou le semestre calendaire.

Dès le deuxième jour du trimestre ou du semestre, la pose de la facilité horaire pourra être réalisée. Le cumul trimestriel devra être utilisé au plus tard le dernier jour du dernier mois du trimestre ou du semestre suivant. A défaut, il est perdu.

Les récupérations se font sur 5 jours maximum de facilité horaire par prise et peuvent être accolées à des congés. Il conviendra de travailler au moins une journée avant de déposer des facilités horaires séniors.

## PENURIE DE CARBURANT...

### 🕒 Blocage des raffineries

Le blocage des raffineries et des dépôts de carburant se poursuit. Le Chef de l'Etat espère un retour à la normale pour la semaine qui vient à défaut de quoi il évoque la possibilité de procéder à des réquisitions.

Dans ce contexte de difficulté d'approvisionnement important, de nombreuses stations essence sont à sec.

Un retour à la normale annoncé comme potentiellement rapide pourrait mettre un certain nombre de collègues dans l'impossibilité de se rendre sur leur lieu de travail.

Dès le 9 octobre 2022, le **SNAP** a demandé à la DG de mettre en place des journées de télétravail pour les agents qui seraient dans ce cas de figure.

Des directives ont été données aux établissements pour que des consignes soient données afin de traiter les situations au cas par cas notamment en appliquant les dispositions de l'article 3 de l'accord télétravail prévoyant le recours au télétravail exceptionnel.

## REFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE, LE TEXTE ADOPTE EN 1<sup>Ère</sup> lecture A L'ASSEMBLEE NATIONALE ...

### 🕒 Les principales nouvelles dispositions

Tout d'abord, il s'agit de prolonger les règles actuelles. Puis, d'ouvrir la possibilité, par décret, de moduler l'assurance chômage afin qu'elle soit "plus stricte quand trop d'emplois sont non pourvus, plus généreuse quand le chômage est élevé" tel qu'annoncé par le Président de la République.

Le Ministre du Travail s'est engagé à ne pas toucher au montant des indemnités, mais les conditions d'entrée dans le régime et la durée d'indemnisation pourraient être modifiées.

Après la phase de concertation, le gouvernement prévoit de procéder par décret pour déterminer la forme de la modulation de l'assurance chômage pour une entrée en vigueur début 2023.

Il considère que la modulation est avant tout un moyen d'atteindre le plein emploi en 2027 (taux de chômage à 5%).

L'application de la modulation sera très différenciée pour l'Outre-mer.

Parmi les amendements les plus importants, les abandons de poste qui seront assimilés à des démissions, ce qui limitera l'accès à l'assurance chômage.

Pour favoriser la mise en place de validation des acquis de l'expérience, il est proposé un guichet unique via une plateforme numérique.

Une extension de la VAE aux proches aidants et aidants familiaux est également prévue pour faciliter l'accès aux métiers du grand âge.

Le texte va passer au Sénat en 2<sup>ème</sup> lecture à partir du 25 octobre 2022.

## ACTUALITE

### L'accord NAO va entrer en vigueur...

Le **SNAP** a consulté ses adhérents (98,4% d'avis favorables) et signé l'accord NAO 2022. L'accord a été signé par 4 organisations syndicales : la CFTD, la CFE CGC, FO et le **SNAP**. C'est donc un accord majoritaire qui est valide.

#### Les dispositions de l'accord NAO

- Augmentation générale des salaires de 2,5 % au 1er octobre 2022 qui s'ajoutera au 1% déjà attribué au 1er janvier 2022 soit 3,5% d'augmentation en cumul appliquée à tous les agents privés quelle que soit leur catégorie sur le même principe que celui qui a été appliqué aux agents publics. Cette augmentation portera la part fixe à 327,49 € et la valeur du point CCN à 3,2256 €.
- Une prime de partage de la valeur pour tous les agents publics ou privés présents à l'effectif au moment du versement le 23 décembre 2022 (proratisée en fonction de la quotité de travail) à hauteur de :
  - Employé (de A à C), catégorie 1 et 2 : 400 €
  - Techniciens (D) et agent de maîtrise (E), catégorie 3 : 350 €
  - Cadres (de F à I), catégorie 4 : 300 €

La période de référence s'étend du 01/12/2021 au 30/11/2022.

- L'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant à hauteur du butoir fiscal soit à 9,87 €.
- Le rachat de RTT non épargnés sur le CET dans la limite de 2 jours (montant du rachat d'une JRTT = 1 journée de travail majorée de 25% exonérée de charges sociales et défiscalisée). Les demandes devront être présentées avant le 30 novembre 2022 pour paiement sur le bulletin de paie de décembre 2022.
- Revalorisation de l'indemnité télétravail : Alignement de l'indemnité télétravail des agents privés sur celle des agents publics à savoir 2,5 € par jour avec un plafond à 220 €. Dans tous les cas, les agents ne peuvent pas avoir moins que ce qu'ils auraient eu dans l'ancien dispositif ; Cette revalorisation sera applicable jusqu'au terme de l'accord télétravail en 2025 et sera versée pour l'année 2022 sur la paie de janvier 2023. Pour les années suivantes, les modalités de versement seront alignées sur les modalités publiques avec un versement au trimestre échu.

Le **SNAP** a alerté la DG sur la difficulté posée par l'absence de saisie par certains collègues des journées de télétravail dans Horoquartz les privant ainsi du recensement de ces journées de télétravail pour le calcul de l'indemnité télétravail en fin d'année. Le **SNAP** a demandé une procédure de comptabilisation complémentaire pour permettre à ces collègues de percevoir leur indemnité télétravail à hauteur des jours qu'ils ont télétravaillé.

## BON À SAVOIR

#### Simplification de l'accès aux fonctions support ...

Un nouvel outil de gestion des demandes aux fonctions support, commun à toutes les régions, est en cours de déploiement par vague.

L'outil vise à simplifier l'accès aux fonctions supports et à fluidifier les échanges entre les différents niveaux d'acteurs.

Il permet également de suivre l'avancement du traitement de la demande et de mesurer simplement la satisfaction grâce à :

- Un portail commun à l'ensemble des établissements
- Un référentiel des demandes unifié
- Une fonctionnalité permettant de noter la satisfaction sur le service rendu
- Un outil unique pour les collaborateurs
- Une interface ergonomique et intuitive
- Un outil facilitant les échanges réseau/Fonctions support et entre fonctions support.

Le déploiement a démarré en septembre et devrait se terminer mi-2023.

#### Le projet PRINT...

Il vise la mise en œuvre d'une nouvelle gestion des moyens d'impressions et de numérisation à travers le déploiement du nouveau marché Imprimantes Multifonction (IMF).

Le déploiement matériel sera accompagné par l'appropriation de nouveaux usages et pratiques relatifs à la nouvelle politique d'impression définie en 2021.

#### 3 principes clés :

1. Réduction de l'impact environnemental : Réduire la consommation de papier, etc.
2. Qualité du service rendu : Garantir un niveau de service adapté aux besoins et conforme aux attentes des différents métiers, etc.
3. Optimiser les coûts de fonctionnement : Monitorer l'ensemble du parc et garantir des matériels utiles, utilisables et utilisés, optimiser le rendement des imprimantes, etc.

Pour le **SNAP**, la mise en place d'imprimantes multifonction plus performantes est une bonne chose à la condition de maintenir des imprimantes individuelles dans tous les bureaux de réception du public !